

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune  
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Camille Dutilly - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Pascal Valentin) - Rose Paviet (pouvoir à Xavier Urbain) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Sabine Sellini (pouvoir à André Pellicier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier)

Absents : Franck Chenal - Murielle Chenal - Laurent Desbrini - Marie Martinod - Marie-Pierre Rebrassé

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Date de convocation : 9 décembre 2022

Date publication : 22 décembre 2022

## **N° 6 - APPROBATION DE L'ÉTAT DES RESTES A REALISER - BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire explique à l'assemblée que les restes à réaliser sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement. Ils correspondent aux dépenses d'investissement prévues au budget primitif, engagées en cours d'année et pour lesquelles aucun paiement n'est intervenu avant le 31 décembre de l'année.

Elle présente ensuite l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 tel que détaillé par chapitre dans le tableau ci-dessous et propose de l'approuver.

DEPENSES		4 520 988
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>8 600</b>
10223	2 600	
10226	6 000	
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>198 134</b>
202	94 096	
2031	34 986	
2051	69 052	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 438 934</b>
2112	216 695	
2117	14 470	
21311	46 429	
21312	2 845	
21318	484 346	
2135	68 657	
2138	21 728	
2151	100 694	
2152	157 510	
21533	131 403	
21534	37 472	
21538	144 499	
2183	5 715	
2184	6 471	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>891 360</b>
2313	883 699	
2315	7 661	
<b>9081</b>	<b>OPERATION REQUALIFICATION STATION MONTALBERT</b>	<b>1 983 960</b>
202	11 392	
2031	7 200	
2151	112 620	
2313	1 827 370	
2315	25 378	

Le présent état des restes à réaliser de la section d'investissement est arrêté à QUATRE MILLIONS CINQ-CENT-VINGT-MILLE-NEUF-CENT-QUATRE-VINGT-HUIT EUROS en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver l'état des restes à réaliser du budget général tel que détaillé ci-dessus.

AINSI DELIBERE

Le Maire

Corine MAIRONI-GONTHIER



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING